



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1530-17, 1531-17 et 1532-17

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 14 mars 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1530-17 de construction dont l'objet est d'adopter un nouveau règlement de construction et de remplacer le règlement numéro 962-96 de construction de la Ville de Saint-Constant et ses amendements ;
- 1531-17 sur les permis et certificats dont l'objet est d'adopter un nouveau règlement sur les permis et certificats et de remplacer le règlement numéro 963-96 sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Constant et ses amendements ;
- 1532-17 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dont l'objet est d'adopter un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et de remplacer le règlement numéro 964-96 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant et ses amendements ;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 3 avril 2017, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour chacun d'eux.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 19 mai 2017.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe